

19. Déclaration des événements aigus de santé publique												
Stade élémentaire			Stade intermédiaire			Stade avancé			Avant-garde			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Orientation stratégique	L'INSP peut exposer clairement sa mission d'aide à la détection et à la déclaration des événements aigus, mais il la remplit au gré des circonstances.			L'INSP a défini les principaux obstacles à une surveillance efficace et tente de les lever.			L'INSP a établi des stratégies et des systèmes pour améliorer la déclaration des événements aigus et sa capacité à y donner suite de manière rapide et adaptée.			Les efforts de l'INSP pour assurer la détection et la déclaration rapides des événements aigus font appel à de nouvelles technologies et sources de données qui complètent les systèmes établis de longue date. Il agit de manière stratégique pour établir des relations qui améliorent la déclaration et facilitent la réponse à court et à long terme.		
	L'INSP a des définitions pour les événements aigus à déclarer, mais elles ne sont pas largement diffusées ou utilisées. Lorsque l'INSP reçoit une déclaration, le suivi se fait au gré des circonstances, voire pas du tout.			L'INSP a des seuils et procédures établies pour la déclaration des événements aigus. L'INSP a des points de contact désignés et des procédures écrites précisant ce qui doit se passer à l'INSP lorsqu'un événement lui est notifié. Ces procédures sont quelquefois suivies.			L'INSP et les entités déclarantes ont des définitions et processus convenus pour la déclaration des événements aigus, et ils sont généralement suivis. L'INSP a des procédures établies pour les mesures à prendre en cas d'événement et elles sont généralement suivies.			L'INSP a plusieurs systèmes pour faciliter la déclaration de différents types d'événements aigus, y compris les événements à l'étranger qui pourraient avoir un impact dans le pays. Des définitions et POS sont établies pour chacun de ces types d'événements. Les systèmes de l'INSP assurent un suivi rapide des déclarations.		
Systemes	Le temps et l'attention consacrés aux événements aigus dépendent du membre du personnel qui reçoit la déclaration. Le personnel n'a pas de formation sur la manière de traiter les déclarations. L'INSP ne fournit pas d'assistance ou de formation aux entités déclarantes à propos de leurs responsabilités.			Le personnel est formé à enregistrer les événements aigus et à assurer leur suivi, mais il manque souvent de temps. L'INSP donne parfois des orientations aux entités déclarantes, mais elles sont limitées dans leur portée (par exemple sur les maladies infectieuses seulement) et pas toujours actualisées. Quelques entités déclarantes reçoivent une formation.			L'INSP a le personnel, les moyens technologiques et les ressources nécessaires pour recevoir à toute heure tous les types de déclarations (y compris pour les événements chimiques et radiologiques). Les entités déclarantes reçoivent souvent des visites de supervision, une formation ou d'autres types d'assistance de la part de l'INSP.			L'INSP a les ressources nécessaires pour répondre non seulement aux événements constatés à l'intérieur des frontières, mais aussi à ceux constatés à l'étranger qui pourraient avoir un impact dans le pays. L'accompagnement, la formation et la supervision des entités déclarantes sont assurés en continu. L'INSP peut renforcer les systèmes habituels, notamment par l'envoi de personnel, en cas d'événement à haut risque (tel qu'un rassemblement de masse).		
	Il est rare que l'INSP reçoive des déclarations d'événements ou qu'il y donne suite.			Il y a souvent des retards entre le moment où l'INSP reçoit les déclarations et celui où elles sont transmises à la personne compétente. Comme le retour d'information tarde souvent, certaines entités déclarantes ont tendance à moins s'adresser à l'INSP en cas d'événements aigus de santé publique.			Les déclarations d'événements aigus parviennent rapidement au groupe compétent au sein de l'INSP. Le suivi est généralement rapide et adapté.			L'INSP reste en communication étroite et ininterrompue avec les entités déclarantes et intervenantes et les autres groupes. Cela garantit que les événements constatés et confirmés par les analyses de données de l'INSP seront signalés aux autres groupes concernés et que les événements constatés par d'autres groupes seront signalés à l'INSP. L'INSP évalue régulièrement ses systèmes pour maximiser l'efficacité et la qualité des déclarations et de leur suivi.		
Ressources	La plupart des groupes qui sont tenus de déclarer les événements aigus ont peu de contacts avec le personnel de l'INSP.			Les entités déclarantes sont souvent contrariées de ne pas recevoir de réponse rapide à leurs déclarations, ce qui érode leur engagement à l'égard du système.			L'INSP entretient des relations avec les entités déclarantes et en établit avec d'autres secteurs pour promouvoir l'élargissement du partage des informations sur les événements aigus. Les entités déclarantes sont associées à la mise au point des procédures de déclaration.			L'INSP collabore avec différents partenaires, y compris dans d'autres secteurs, pour développer le partage d'informations et la communication sur les événements aigus. L'INSP encourage l'établissement de relations personnelles pour que les déclarations et le suivi aient plus de chances de se faire rapidement.		
	Comme les événements sont rarement notifiés à l'INSP et qu'il répond rarement aux notifications, il ne contribue pas à réduire leurs répercussions sur la santé publique.			La notification des événements aigus à l'INSP peut varier, ce qui fait aussi varier son temps de réponse.			Les événements aigus sont normalement notifiés sans délai à l'INSP, ce qui lui permet d'y répondre rapidement pour réduire leur impact sur la santé publique.			L'INSP et ses partenaires collaborent pour assurer une notification adéquate des événements aigus dès les premiers stades et une communication efficace garantissant un suivi rapide.		
Qualité												
Impact												
Collaboration												